

Université Claude Bernard  **Lyon 1**

Villeurbanne, le 02 avril 2008

**DIVISION DES AFFAIRES
JURIDIQUES
INSTITUTIONNELLES ET DE LA
COMMUNICATION**

Adresse Campus : Bâtiment

Présidence

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme BUISSON-DUBARRY

Tél. : 04-72-43-15-54

Fax : 04-72-43-14-25

Mèl : affaires.generales@adm.univ-lyon1.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2008**

Etaient présents :

M. COLLET, Président de l'Université.

MMES et MM. BEN HADID, COCHAT, FABRY, GILLY, LOCHER, PARROT

MMES et MM. BONMARTIN, CHAOMLEFFEL, DE MARCHI, FLECK, JALIGOT, VIENNOT

MMES et MM. BATIER, PERRAT, PERREL

MMES et MM. DIMECH, GUEFIF, PEYROT, STRUTYNSKI, VIBERT, RADIX

MMES et MM. BOIRON, COLLOMBET, FLOUR, KHAMASSI, LAMBERT

Avaient donné procuration :

M. BERNARD à MME FLECK, M. LAREAL à M. KHAMASSI, M. RICHARDIER à M. FLOUR, M. GUEFIF à M. DE MARCHI (à partir de 16h10)

Assistaient également :

MMES et MM. ABDELBOST, BUISSON-DUBARRY, GAY, POUILHE

Le Président COLLET ouvre la séance à 14h en donnant tout d'abord aux conseillers quelques informations générales.

▪ Mission d'audit de l'IGAENER

Cette mission est à présent terminée et les inspecteurs qui ont réalisé l'audit viendront présenter les conclusions de leurs travaux devant le CA à la séance du 29 avril 2008 à 14h. D'après leurs premiers témoignages, il semblerait que cet audit soit positif pour Lyon 1 et que l'établissement serait jugé apte à assumer les compétences élargies prévues par la loi LRU. Il appartiendra au Conseil d'Administration de choisir la date de la séance où le CA se prononcera sur ce point et ensuite la date à laquelle l'établissement accédera à ces compétences élargies.

Fabien DE MARCHI demande à s'exprimer et relate les questions posées au Président par une assemblée générale qui a réuni 150 personnels BIATOS. Cette assemblée avait été convoquée suite aux débuts de restructuration de services qui ont débuté après le dernier CA du 5 mars et en raison des lourdes inquiétudes qu'elles avaient suscitées parmi les personnels.

Les BIATOS réunis ce 18 mars à 12h30 demandent au Président et au Secrétaire Général d'organiser une assemblée générale pour permettre de répondre à leurs questions.

Ils souhaitent également que le Secrétaire Général s'adresse à chaque service concerné. Ils estiment que la restructuration des services entre dans le champ des compétences du CTP que l'on va mettre en place à l'Université et demandent que toute décision sur ce sujet soit ajournée jusqu'à cette mise en place.

Ils demandent enfin que le cas précis de la Directrice de la DSF soit discuté en CTP.

Monsieur DE MARCHI conclut en rappelant au Président que lors du CA du 5 mars, ce problème n'a pas été abordé de façon précise et que le CA ne s'est pas prononcé dessus. D'ailleurs, les propos de Monsieur BEN HADID figurent dans le compte-rendu et il n'a pas demandé de restructuration. En conséquence, Fabien DE MARCHI s'étonne que le Président ait présenté aux syndicats cette démarche comme émanant du CA et de conseillers. Enfin s'agissant de la date du 1^{er} janvier 2009 pour l'accès aux compétences élargies, il précise qu'il s'agit là d'un objectif personnel du Président sur lequel le CA ne s'est pas prononcé.

Lionel COLLET répond que depuis le CA du 5 mars, il a rencontré les représentants syndicaux à trois reprises sur ce dossier. Il n'a jamais été présenté aux syndicats que la restructuration était une décision du CA. Il comprend les inquiétudes engendrées par la mise en place de la loi LRU mais souhaite apporter les éclaircissements suivants :

Il organisera dès que possible l'assemblée générale demandée par les personnels. Le CTP sera mis en place dès ce printemps, l'Université souhaitant bénéficier de ce lieu de dialogue social très rapidement. Cependant il convient de noter que la restructuration des services est indépendante de la LRU mais dépend plutôt de la mise en place du nouveau logiciel SIFAC. Ce n'est pas la seule division qui est concernée, la DSI ayant été elle aussi restructurée. La situation de la Directrice de la DSF ne relève pas d'une mesure disciplinaire et sera examinée par la CPE restreinte dans sa formation compétente.

Enfin, concernant la date du 1^{er} janvier 2009, le Président confirme qu'il s'agit d'un souhait personnel, sous réserve que l'audit confirme que l'université en a la capacité, mais que, conformément à la Loi, c'est le CA qui décidera de la date à retenir. Simplement il souligne que quelque soit la date retenue, il faudra tout faire pour que l'administration soit prête en amont afin que le basculement soit réussi.

Monsieur GILLY regrette les rumeurs qui ont circulé dans l'Université et qui ont fait porter aux conseillers élus au CA le poids des décisions prises alors même que le CA ne s'était pas prononcé sur ce point précis.

Alain BONMARTIN se montre très choqué de ce procédé et le regrette vivement.

Hélène PARROT propose d'ouvrir le CA du 29 avril à tous les représentants des services afin que les conclusions des auditeurs soient entendues de tous.

Emmanuel GUEFIF demande que l'on ne prenne pas de décisions administratives en préjugant des votes du CA.

Le Président regrette que ces rumeurs aient atteint le CA et ses membres. Mais il explique que la centralisation dans le domaine de la gestion de la paie est indispensable et qu'un rapprochement entre la DSF et la DRH s'avère indispensable. Une personne sera nommée pour être le trait d'union entre les deux directions. La Directrice de la DSF ne sera donc plus dans la même position qu'avant, c'est pourquoi elle a informé son service qu'elle était démissionnée.

Monsieur GILLY revient sur ce dossier de la centralisation de la paye et regrette que l'on ait pu dire aux personnels travaillant à Rockefeller (1,8 ETP) qu'on devait les rapatrier car ils commettaient des erreurs relevées par la TG. Il s'insurge contre cette analyse qui est erronée.

Le Président précise que les postes seront mis au mouvement mais que les personnels en question pourront rester sur le site de Rockefeller s'ils le souhaitent.

Le Secrétaire Général souligne que l'Université a déjà restructuré plusieurs services : la DIRPAT, la DSF avec les pôles de gestion financière.

La réflexion sur la paye est aujourd'hui engagée car on manque de formalisation des procédures dans ce domaine. Il convient donc de s'améliorer.

Le Président reprend ensuite ses informations générales.

▪ Réunion, le 3 mars de la CP2U avec Bernard DIZAMBOURG, responsable des audits sur toute la France. Globalement, les résultats de ces audits, menés par l'IGAENR dans le cadre de l'accès aux compétences élargies, sont les suivantes :

- la qualité du processus budgétaire est très variable d'un établissement à un autre.
- on note une absence d'utilisation des marges existantes tant en emplois, qu'au niveau budgétaire.
- les établissements ont généralement trop d'unités budgétaires, ce qui peut induire un risque de fragmentation budgétaire
- enfin il y a un manque généralisé de personnel d'encadrement en catégorie A.

▪ Le CA du CROUS s'est réuni le 18 mars. Au cours de cette réunion ont été évoqués le maintien du calendrier d'ouverture du restaurant de Rockefeller, prévu le 1^{er} janvier 2009 et la fermeture préalable du restaurant de Mermoz, en décembre 2008.

Le Président accueille Christian BOIRON, personnalité extérieure du CA, qui avait déjà siégé dans un précédent Conseil d'Administration sous le mandat du Président DEBOUZIE.

2) Approbation des comptes-rendus des séances du 22 janvier, 26 février et 5 mars 2008.

Les conseillers ne présentant aucune remarque, le Président met aux voix les comptes-rendus .Ils sont adoptés.

ADOPTION Á L'UNANIMITÉ DU COMPTE-RENDU DU CA DU 22 JANVIER 2008

ADOPTION Á L'UNANIMITÉ DU COMPTE-RENDU DU CA DU 26 FEVRIER 2008

ADOPTION Á L'UNANIMITÉ DU COMPTE-RENDU DU CA DU 5 MARS 2008

Monsieur COLLET passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour et lit l'article des statuts et ceux du Règlement Intérieur s'y référant.

Point 1 : Election du Vice-président du CA, des Vice-présidents délégués, du Vice-président Etudiant du CA et des responsables de groupe de travail

1-1 Le Vice-président du CA

Une seule candidature est parvenue à la DAJI, celle de Monsieur Joseph LIETO, Directeur de l'ISTIL et ancien Vice-président du CA. En l'absence d'autre candidature, le Président COLLET l'invite à prendre la parole.

Joseph LIETO se présente ; Agé de 60 ans, Professeur de classe exceptionnelle, il a été successivement Directeur de Laboratoire, Vice-président Délégué du Conseil Scientifique en charge du partenariat, ainsi que Chargé de Mission au Ministère pendant deux ans en charge de la gestion des enseignements, de la recherche et des relations avec l'industrie pour le génie des procédés. Le détail de son parcours se trouve dans son CV.

Il précise enfin qu'il a exercé la Vice-présidence de janvier 2007 à février 2008 et c'est pourquoi il représente sa candidature car il souhaite poursuivre l'action engagée et travailler aux côtés du Président en pleine confiance avec lui sur les dossiers du CA, sur les dossiers de sécurité et sur tous les sujets touchant à l'Université et à sa gouvernance.

Il rappelle que lors de son premier mandat, il a modernisé le fonctionnement du CA et de la salle du Conseil et il entend continuer dans cette voie.

Il estime d'autre part que son expertise ministérielle dans la contractualisation permettra de préparer le contrat quadriennal dans de bonnes conditions.

Solange PERREL demande au candidat pour quelle raison il ne s'est pas présenté aux suffrages des électeurs lors des élections au CA du 12 février 2008.

Joseph LIETO répond qu'il y a beaucoup réfléchi, et qu'en raison de son âge il a jugé qu'il n'était pas raisonnable de demander à être élu car il ne verra pas toutes les conséquences des actions qu'il aurait pu entreprendre en tant qu'élu. Par contre il souhaite se mettre au service de l'UCBL pour le temps qui lui reste sur l'université.

En réponse à Jacques FABRY qui l'interroge sur les missions du VP du CA, Joseph LIETO précise qu'il s'agit de missions très différentes dans des domaines allant de la sécurité des bâtiments et des personnels à celle de recherche de partenaires industriels. Ces missions lui sont confiées par le Président, ce sont des missions d'administration au sens large du terme qui viennent s'ajouter au suivi des dossiers du CA.

En l'absence d'autres questions, le vote à bulletins secrets sur la candidature de Joseph LIETO est organisé. Le résultat du scrutin est le suivant : **23 voix pour et 6 bulletins blancs.**

JOSEPH LIETO EST ELU VICE-PRÉSIDENT DU CA

Lionel COLLET l'invite à siéger à présent à ses cotés.

1-2 Election du Vice-président Délégué aux Moyens

Le Président COLLET explique qu'il n'a reçu qu'une candidature et demande aux conseillers si quelqu'un désire se présenter. En l'absence de réponse favorable, il donne la parole à Hamda BENHADID, qui a déjà occupé ces fonctions sous la précédente mandature.

Celui commence par rappeler aux conseillers les nouveautés et les enjeux introduits par la loi LRU dans le domaine de la gestion financière. La gestion globale va désormais servir de cadre de pilotage et déterminera également le plafond d'emplois autorisé. Cela va entraîner une rénovation de la politique budgétaire de l'établissement, qui aura de nouvelles marges de liberté, grâce à la possibilité de fusion au niveau des trois masses : salariale, fonctionnement et investissement. Il conviendra de mobiliser la totalité des moyens au service de la politique de l'UCBL, mais en respectant une grande fiabilité au niveau de la prévision budgétaire et en dégageant des critères de répartition clairs et précis. Ce travail sera assuré par la commission des Moyens organe de préparation et de réflexion du budget, et une cellule de suivi de l'exécution budgétaire devra être mise en place parallèlement.

Hamda BENHADID est conscient de la lourde tâche qui l'attend mais qui est intéressante dans ce contexte nouveau.

Samir KHAMASSI, suite à cette présentation de réorganisation budgétaire, demande au candidat si elle doit selon lui s'accompagner d'une restructuration administrative. Hamda BENHADID répond qu'il faut de donner tous les moyens de réussir la mise en œuvre de la loi. Il travaillera dans cet objectif.

Jacques FABRY fait remarquer que l'université manque non seulement de moyens humains mais également de moyens financiers pour avancer. Il ne voit pas en quoi la nouvelle loi pourrait solutionner ces problèmes.

Le candidat répond que l'université est placée dans la configuration de marche vers l'autonomie et que le Président aura à cœur de négocier avec le ministère de bonnes conditions pour ce passage comme il l'a déjà fait lors du contrat quadriennal.

Alain BONMARTIN demande si la commission des moyens fera des propositions d'amélioration budgétaire si nous sommes placés dans une situation de dotation insuffisante.

Albert PERRAT remarque en tant qu'ancien membre de cette commission, que par le passé cette instance lui a semblé être plus une chambre d'enregistrement qu'une force réelle de propositions. Hamda BENHADID souligne que son mandat précédent n'a duré qu'un an pendant lequel il a pris connaissance du fonctionnement budgétaire et des mécanismes du budget. Il estime que par le passé l'université disposait de peu de marge avec la DGF où beaucoup de crédits étaient fléchés. Il pense qu'avec le budget global, l'université pourra disposer de plus grandes marges de manœuvre, marges qui seront discutées en commission de moyens qui définira des critères précis de répartition. Ces critères seront présentés au CA pour vote et approbation, la politique générale de l'établissement en matière budgétaire étant toujours décidée et votée au CA.

Monsieur CHAMLOEFFEL demande la composition du comité de suivi qui devrait être mis en place.

H. BENHADID suggère qu'il soit présidé par le Président qui serait entouré de l'agent Comptable, du Secrétaire Général, du chef de la DSF, du VP Délégué aux Moyens et de deux représentants du CA. Une réunion serait organisée une fois par mois sur l'exécution budgétaire et un rapport présenté devant le CA tous les 3 mois.

En l'absence d'autres questions, le vote à bulletins secrets est organisé sur la candidature de M. BENHADID. Le résultat est le suivant : **20 voix pour, 1 voix contre et 8 bulletins blancs.**

HAMDA BENHADID EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT DELEGUE AUX MOYENS

1-3 Election du Vice-président Etudiant du CA

Le Président COLLET rappelle qu'il s'agit là d'une innovation de l'Université qui a souhaité créer dans ses statuts cette Vice-présidence étudiante afin de maintenir une représentativité des étudiants au niveau des instances de l'établissement.

La désignation des Vice-présidents étudiants répond à une procédure particulière : en effet c'est le congrès réunissant l'ensemble des élus étudiants des trois conseils qui propose au CA la candidature d'un VPE. Cette réunion du congrès s'est tenue le lundi 25 février et ainsi que le stipule le compte-rendu de cette réunion, une seule personne était candidate. Il s'agit de Laurent BONNET, ancien VPE du secteur santé depuis juin 2007 à l'UCBL et candidat de la liste INTER-ASSO.

Le Président lui demande de se présenter. Laurent BONNET intervient brièvement pour commenter son CV et son parcours professionnel et universitaire et donner surtout les objectifs qu'il souhaite remplir au sein de cette fonction :

- poursuivre les chantiers commencés sous sa précédente mandature
- être à l'écoute des préoccupations des étudiants et défendre leurs dossiers.
- être force de proposition pour les étudiants au sein des différentes instances : CA, Bureau et Equipe Présidentielle.

A la demande de Denis LAMBERT qui souhaite savoir s'il suivra les relations avec le CROUS, Laurent BONNET répond que cette mission relèvera du VPE du CEVU avec lequel il souhaite travailler en collaboration étroite sur toutes les questions de vie étudiante.

Lionel COLLET souligne le parcours atypique de Laurent BONNET qui après avoir obtenu un diplôme d'infirmier et avoir exercé pendant 4 ans, a choisi de faire des études de médecine. Il est actuellement en 4ème année à l'UFR Lyon-Sud. Ce choix et cette expérience professionnelle sont de sérieux atouts pour les étudiants qu'il représente, et montre une détermination particulière dans la poursuite de ses projets.

En l'absence d'autres remarques, un vote à bulletins secrets est organisé dont les résultats sont les suivants : **27 voix pour et 2 bulletins blancs.**

LAURENT BONNET EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CA.

Le Président l'invite à siéger à ses côtés, comme le VP du CA. Ils ont voix consultative.

1-4 Election du Vice-président Délégué aux Ressources Humaines.

Le Président donne la parole à François LOCHER, seul candidat.

Celui-ci élu au CA explique qu'il a une double formation de juriste et de pharmacien, ce qui lui a permis après un DEA à Lyon 3 et son diplôme de pharmacien d'entrer en 1981 comme enseignant-chercheur à l'UCBL, en droit de la santé au sein de l'ISPB. Il a siégé par ailleurs pendant 6 ans au CNESER, a été responsable du GTS pendant de nombreuses années. Il exerce les fonctions de directeur de la composante ISPB depuis 2001 et est élu au CA depuis 2002. Il a occupé les fonctions de Vice-président délégué aux ressources humaines depuis février 2006 et était en charge de la commission des ressources humaines.

Il s'interroge d'ailleurs sur la possibilité de persistance de cette commission dans le cadre de la nouvelle loi LRU qui exige la mise en place d'un comité technique paritaire dans tous les EPSCP. Par contre il estime nécessaire de maintenir la fonction de VPD aux RH, afin qu'il puisse y avoir une interface politique sur le dossier très important des personnels. Des efforts restent encore à

faire dans le domaine de la GRH même si beaucoup de choses ont été possibles ces derniers mois. Mais François LOCHER désire poursuivre et accompagner ses changements et c'est pourquoi il candidate.

Il forme le vœu que la direction de la DRH considère le VPD comme un politique devant être associé aux choix stratégiques de l'établissement en matière de ressources humaines.

Deux points lui paraissent particulièrement importants, dans ce domaine :

- l'avenir avec une pyramide des âges inquiétante, de nombreux départs en retraite prévus et une réflexion à mener sur les nouveaux métiers, les nouvelles compétences et les recrutements à prévoir.

- le présent, avec un dossier de dialogue social à préserver et à renforcer par des AG et des réunions avec tous les personnels et les représentants syndicaux.

Fabien DE MARCHI estime qu'il est difficile que le VPD ne puisse plus s'appuyer sur une commission et souhaite que celle-ci continue de préparer les dossiers pour le CA, même avec la mise en place du CTP.

Alain BONMARTIN, Albert PERRAT interviennent également sur cette question de la persistance de la commission ou de la recherche de nouvelles modalités de fonctionnement. Ainsi le groupe de travail sur les primes et l'intéressement devait continuer ses travaux pour le CA.

Alain BONMARTIN pense que la CRH devrait continuer à travailler sur la stratégie politique, la politique d'action sociale, la précarité et le recrutement.

Le Président estime que la CRH existe toujours, il convient juste de redéfinir ses missions pour qu'il n'y ait pas d'interférence avec le CTP.

Le Secrétaire Général explique que la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) perd son rôle de commission plénière et ses compétences de CTP (organisation du travail et des services) par contre les CPE restreints continuent de vivre pour s'occuper des dossiers individuels des personnels et jouer le rôle de pré cap.

En réponse à une question de Sonia FLECK, le Président confirme que le CTP est une structure consultative qui n'élabore pas de politique et n'est pas gestionnaire. Au contraire la CRH peut émettre des propositions de direction politique au CA qui se prononcera.

Ces précisions étant données et la CRH maintenue, le vote à bulletins secrets sur la candidature de François LOCHER est organisé.

Le résultat est le suivant : **26 voix pour et 3 bulletins blancs.**

FRANÇOIS LOCHER EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT DÉLEGUE AUX RESSOURCES HUMAINES.

1-5 Election du Vice-président Délégué au Patrimoine

La parole est donnée à Thierry FACK, seul candidat et ancien VP Délégué au Patrimoine depuis mars 2006. Celui-ci se présente et commente le CV qui a été adressé à tous les conseillers. Agé de 57 ans, Professeur à Lyon 1 depuis 1986, Thierry FACK est mathématicien et spécialiste de géométrie non –commutative. Il a occupé de très nombreuses fonctions, dont celle de directeur de composante, de membre du CA, de VP délégué aux finances, puis aux moyens et enfin au patrimoine. Il est également membre du CNU et a créé une équipe de recherche ainsi que l'UMR Camille Jordan qu'il a dirigée trois ans.

Il se représente comme VP Délégué au Patrimoine car c'est un domaine vital pour l'université où les enjeux sont très importants notamment depuis la loi LRU. Il souhaite poursuivre le travail engagé, rendre l'université plus attractive et plus sécurisée, accessible à tous et notamment aux

handicapés, programmer les investissements nécessaires en respectant le développement durable et améliorer l'utilisation de nos ressources. Il souhaite également profiter des nouvelles perspectives ouvertes par la loi en matière d'accession à la propriété et de cession, et également en matière de responsabilités. Il souhaite suivre le plan Campus.

Il se fixe trois champs d'intervention :

- la définition d'une stratégie et la mise en place d'un schéma directeur de développement.
- l'analyse technique de notre patrimoine et les outils de suivi; coûts, état des bâtiments, audit
- la programmation des travaux et le suivi de ceux-ci sur le long terme.

A la demande de Christophe BATIER, il dresse un rapide bilan de l'état des bâtiments de l'IUFM sur ces 4 sites dont l'université doit assurer le suivi, soit en tant que propriétaire soit en tant que locataire.

Jacques FLOUR s'étonnant qu'il ait parlé de travaux pour l'accession des handicapés, alors que ceux-ci ont déjà été réalisés, T. FACK répond qu'il est malgré tout nécessaire de refaire des corrections, car dans certains secteurs la circulation reste malgré tout difficile pour ces personnes (rampe d'accessibilité trop inclinée par exemple).

Alain BONMARTIN demande au candidat comment il entend réaliser tous ces travaux avec une Dirpat ne comptant qu'une directrice et 2 Ingénieurs pour un domaine de 550000m². Il rappelle la comparaison avec le HCL qu'il a faite lors du CA du 5mars, les HCL disposant de 49 ingénieurs pour un domaine de 700 000m².

Albert PERRAT souligne une distorsion dans les chiffres données sur l'évaluation du patrimoine d'une part et sur le montant de certains travaux d'autre part. Ainsi il rappelle que les travaux de remise en sécurité des bâtiments Raulin et Chevreul avaient été estimés à 6,3 millions d'euros et qu'ils ont en fait coûtés 8,7 millions. Ce manque de précision l'inquiète pour l'avenir. Monsieur FACK répond que l'expertise du patrimoine est assurée par France Domaine normalement. Sinon l'université a mis au point des critères d'évaluation qui ont été jugés correct par les inspecteurs de l'IGAENR pendant l'audit.

Alexia VIBERT se plaint que les étudiants de Rockefeller ne disposent plus d'aucun espace pour déjeuner du fait des travaux de réhabilitation et de l'aménagement des locaux de sécurité.

T. FACK le regrette mais assure que la construction d'un PC de sécurité est obligatoire.

En l'absence d'autres questions, le vote à bulletins secrets est organisé. Le résultat est le suivant : **20 voix pour, 5 bulletins blancs.**

THIERRY FACK EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT DÉLEGUE AU PATRIMOINE

1-6 Election du Vice-président Délégué aux Relations Internationales.

Le Président COLLET annonce qu'il a reçu trois candidatures pour cette fonction, celle de Mme Christelle GOUTAUDIER, celle de Madame Dominique MARCEL-CHATELAIN et celle de M. Jin YU. Il propose d'écouter ces trois personnes séparément et demande à la première par ordre alphabétique de venir se présenter.

Christelle GOUTAUDIER entre au CA et explique aux conseillers son parcours. Agée de 41 ans, elle a suivi ses études à Lyon1 et après avoir été MCF au laboratoire de physico-chimie de matériaux luminescents, elle est devenue Professeur des universités en février 2006, au sein de l'UFR de chimie-biochimie. Dans le domaine de la recherche, elle a encadré 8 thèses et a participé à 55 publications. Elle a été élue pendant 9 ans au conseil scientifique, dont elle fut Vice-présidente déléguée, chargée des sciences, mathématiques, de la matière et pour l'ingénieur

de 2005 à 2008. Elle évoque ensuite son expérience à l'international, en tant que responsable des actions communes au CS et aux RI (accueil de délégations, cotutelles de thèses.) mais aussi comme chef de projet, au niveau régional, du programme ARCUS Chine, et enfin comme membre du bureau du Centre Jacques Cartier (relations franco-québécoises).

Elle candidate afin de développer une politique affirmée de relations internationales pour l'université en concordance avec le contrat quadriennal, et en s'appuyant sur les trois conseils de l'établissement qui doivent travailler en synergie dans ce domaine.

Elle souhaite identifier des universités partenaires dans quelques pays pour nouer des relations privilégiées d'échange et de coopération, développer la mobilité en masters et s'appuyer sur les laboratoires pour tisser des réseaux de relations pérennes.

En termes d'image, elle veut renouveler le site et les outils de communication et créer un véritable service d'accueil des étudiants étrangers à la Doua et à Rockefeller.

Elle conclut en proposant de mettre son expérience au service de l'université.

François-Noël GILLY l'interroge sur le partenariat avec les HCL et notamment leur politique de relations internationales. Christelle GOUTEAUDIER reconnaît l'expérience des HCL dans ce domaine et cite les accords tripartites que nous avons avec l'université médicale de Shanghai. Elle propose de poursuivre sur le même modèle.

Jacques FLOUR l'interrogeant sur les accords d'échange existant dans les IUT, elle répond qu'elle se félicite de ce réseau très solide, qu'elle souhaite le conserver et s'appuyer sur les bourses régionales pour développer les départs. Elle s'engage à plaider la cause des IUT auprès de la région, pour favoriser leur développement à l'international.

Dominique MARCEL-CHATELAIN est ensuite introduite et se présente à son tour.

Elle est actuellement Maître de Conférences en pharmacologie et membre de l'ISPB, depuis 1986 après un doctorat de pharmacologie moléculaire et cellulaire à Paris VI. Elle effectue actuellement sa recherche au sein d'un laboratoire de neurosciences sensorielles au sein de l'UFR de biologie. Depuis 1997, elle est extrêmement impliquée dans les relations internationales de l'ISPB : elle fut la présidente de la commission RI de 97 à 2002, et en est actuellement la Vice-présidente. Au niveau de l'établissement elle est le correspondant mobilité étudiante (CME) pour l'ISPB, pour les destinations hors Europe, et hors Asie du Sud Est. Elle s'occupe des relations avec le Québec, le Maghreb et l'Afrique. Elle a développé des procédures pour augmenter fortement cette mobilité étudiante et obtenir des bourses.

Enfin depuis 2002, elle est coordonnatrice au titre de la pharmacie et de l'UCBL, de la coopération franco-afghane, pour la reconstruction du système de santé afghan avec le soutien du MAE. Elle gère enfin 4 programmes MIRA lui permettant de financer les actions décrites.

Son programme d'action est le développement de la politique RI de l'université représentant la diversité des formations, leur internationalisation et une mobilité étudiante accrue.

Elle cite les grands axes géographiques de notre coopération internationale et s'engage à définir cette politique en accord et à l'écoute des composantes, des laboratoires et des enseignants-chercheurs. Elle souhaite redéfinir le rôle des CME et développer des antennes par campus au plus près des étudiants. Elle s'engage enfin à maintenir et renforcer les liens avec nos partenaires extérieurs sur la Région, la Ville (grand LYON, HCL et CROUS) et met à la disposition de l'université son engagement fort, pour une politique ambitieuse des RI.

Sa présentation étant très complète, elle ne suscite pas de demande de questions de la part des conseillers. Elle se retire et cède la place au troisième candidat.

Jin YU se présente : recruté en 1994 comme maître de conférences en physique par L'UCBL, après une thèse soutenue à Paris VI, il est devenu Professeur en 2005 et se présente à la Vice-présidence déléguée aux RI, fort d'un engagement et d'une expérience dans ce domaine.

Il cite notamment son implication dans un projet de recherche franco-allemand « Teramobile3 de 1999 à 2005, puis sa participation à une exposition en Chine sur l'éducation française en 2004, qui s'est poursuivie par l'opération « Route de la Soie » en 2005, la mise en place d'une filière francophone avec l'université de Wuhan en Chine en 2005 et la création d'un Master 211 avec l'Ambassade de France en Chine en 2005. Il participe également à une collaboration avec l'université de Berkeley (USA) depuis 2005.

Il souhaite développer le service des RI pour favoriser la mobilité et enrichir l'université, développer les programmes de formation et de recherche internationaux avec les composantes de l'établissement. Il s'engage à être à l'écoute des étudiants et des enseignants et à être sur le terrain.

Jacques FABRY lui fait remarquer que cette mission aux RI demande une grande disponibilité et un fort investissement et lui demande s'il peut s'engager de cette manière.

Jin YU répond qu'il en est conscient et qu'il va recruter un MCF pour l'aider dans sa recherche au laboratoire afin qu'il puisse se rendre disponible pour cette mission. Il estime pouvoir y consacrer entre la moitié et un tiers de son temps. Il se retire.

Un vote à bulletins secrets est organisé dont les résultats sont les suivants :

Dominique MARCEL-CHATELAIN obtient 14 voix pour.

Christelle GOUTAUDIER obtient 11 voix pour

Yin YU obtient 4 voix pour.

Le Président propose aux conseillers d'organiser s'ils le souhaitent un deuxième tour mais seuls six conseillers se prononcent favorablement. Les autres souhaitent que l'élection soit acquise à la majorité relative.

DOMINIQUE MARCEL-CHATELAIN EST ELUE VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX RELATIONS INTERNATIONALES

1-7 Election du Responsable du groupe de travail Patrimoine Scientifique

Le Président annonce qu'il a reçu la candidature de Jean-François JAL et l'invite à se présenter. Jean-François JAL annonce qu'il a exercé cette responsabilité sous la précédente mandature pendant 15 mois et c'est un secteur passionnant du fait des collections inestimables de l'université tant dans le secteur sciences (herbier, paléontologie, géologie) que dans le secteur santé (musée de la médecine, et de la pharmacie) C'est un domaine qui allie recherche et formation et qui racontent l'histoire d'un patrimoine fort. Mais c'est aussi un domaine où s'exercent beaucoup de bonnes volontés et de bénévolat et où les personnes qui s'en occupent le font depuis très longtemps et sont proches de la retraite ou déjà en retraite. Il souligne donc trois problèmes sur lesquels il veut pouvoir travailler :

- le recrutement d'un personnel pour s'occuper des collections, avec la nomination d'un Conservateur.
- la recherche de ressources propres via la fondation, l'essentiel des financements actuels venant du contrat quadriennal.
- le développement d'un partenariat avec le Musée des Confluences ou d'autres structures.

Christophe BATIER explique qu'il est souvent contacté pour l'accès aux ressources numériques dans ce domaine et se félicite d'avoir un interlocuteur à prévenir pour faire le lien.

Sonia FLECK s'interroge sur les interactions possibles entre ce groupe de travail et le groupe de travail du conseil scientifique sur la diffusion de la culture scientifique et technique.

Jean-François JAL répond que ces interactions existent puisqu'en fait les deux groupes travaillent souvent ensemble et s'invitent mutuellement à leurs réunions et à leurs travaux.

En l'absence d'autres questions, le scrutin est organisé. Le candidat obtient : **23 voix oui et deux votes blancs, sont enregistrés.**

JEAN-FRANCOIS JAL EST ELU RESPONSABLE DU GROUPE DE TRAVAIL PATRIMOINE SCIENTIFIQUE

1-8 Election du Responsable du groupe de travail Structures et Conventions (GTS.)

Alain BONMARTIN est candidat à la poursuite de cette fonction qu'il a déjà exercée depuis janvier 2007. Il explique qu'il a mis en place des modalités de fonctionnement qui permettent, avec l'appui de la DAJI, division de rattachement, d'avoir des réunions courtes, bien préparées, 15 jours avant le CA afin de présenter au CA des dossiers aboutis. Le GTS a notamment eu à travailler cette année, sur plusieurs conventions et sur la réécriture des statuts dans le cadre de la loi LRU. Il faudra d'ailleurs que le futur GTS travaille tout de suite sur la rénovation du texte des statuts de l'UCBL (suppression des alinéas relatifs au fonctionnement avant les élections du 12/02/08) et surtout sur la réécriture du règlement intérieur, afin que le CA de mai ou de juin puisse se prononcer sur ces deux textes fondamentaux de notre établissement.

Le vote sur cette candidature est organisé à bulletins secrets et donne les résultats suivants : **23 voix pour et 2 votes blancs.**

ALAIN BONMARTIN EST ELU RESPONSBLE DU GROUPE DE TRAVAIL STRUCTURES ET CONVENTIONS.

1-9 Election du responsable du groupe de travail Qualité.

Le Président rappelle qu'un premier travail a été mené dans ce secteur par Robert ABRAHAM, à partir de la restructuration de la Dirpat et des réflexions qu'il a entreprises avec le groupe de travail dans plusieurs secteurs : La maintenance logistique immobilière, les inscriptions à Lyon1, les missions, l'accueil téléphonique, le fonctionnement du FSDIE. Il remercie Robert ABRAHAM pour ce travail et demande si quelqu'un veut poursuivre dans cette voie.

Jacques FABRY, élu du CA, annonce qu'il est intéressé par une mission dans ce domaine, et qu'il souhaite s'appuyer sur le travail accompli précédemment et sur une participation large et active de tous les acteurs de l'université en ouvrant un dialogue permanent dans l'établissement.

Albert PERRAT lui demandant si les laboratoires sont concernés, Jacques FABRY répond qu'il n'exclut aucun secteur et que les exigences de qualité doivent s'appliquer partout.

Après cette présentation, sa candidature est soumise aux votes des conseillers. Le résultat est le suivant : **23 bulletins oui, 2 bulletins blancs et un bulletin non**

JACQUES FABRY EST ELU RESPONSABLE DU GROUPE QUALITE.

1-10 Election de deux Vice-présidents supplémentaires.

Le Président rappelle que l'article 4 du règlement intérieur de l'université stipule :

« Le Président peut également s'il le souhaite nommer après avis du CA 3 Vice-présidents supplémentaires pour des fonctions correspondant :

-soit à un temps de travail important

-soit à une mission de longue durée confiée par le Président pendant son mandat.

-soit à une mission de représentation de l'université à l'extérieur. »

Ces VP sont donc rattachés directement au Président et ne travaillent pas avec une commission ou un groupe de travail du CA. Ils rendent compte au Président, et présentent leurs activités devant le CA.

Sous le précédent mandat, Lionel COLLET avait nommé avec l'accord du CA, Guy ANNAT, comme Vice-président en charge du partenariat avec l'ETAT et la Région. C'est une mission sur le long terme, qui inclut aussi un gros travail de représentation du Président dans beaucoup de réunions. Le Président demande que le nouveau CA vote sur le maintien de Guy ANNAT dans cette fonction, avec en plus la charge de la préparation du prochain quadriennal avec ces deux partenaires.

Lionel COLLET souhaite nommer un deuxième Vice-président, Chargé du développement Durable et de la Prospective et propose que cette mission soit confiée à Alain BONMARTIN.

Il rappelle qu'il avait lancé un appel d'offre en juin pour cette fonction et qu'aucun enseignant-chercheur ne s'est porté candidat. Or après le Grenelle de l'Environnement, notre université doit s'impliquer dans ce dossier et mettre au point des procédures afin de respecter les préconisations avancées dans ce domaine. Ainsi le Plan Campus devra prendre en compte les propositions énoncées par le ministre de l'Environnement.

C'est un travail à long terme qui implique un fort investissement sur plusieurs années.

Sonia FLECK pose la question de la nomination d'un troisième VP chargé de mettre en place à Lyon1, la réforme de la première année de santé. Lionel COLLET répond qu'il a songé à M. KIRKORIAN, élu au CEVU pour cette mission mais qu'il attend l'aval du CCES avant de la présenter au CA. Une fois élu VP, M. KIRKORIAN rendra compte devant le CEVU de ses travaux.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur les deux premières propositions qu'il vient de formuler et souhaite que le vote ait lieu sur un seul et même bulletin.

Les résultats sont les suivants : **21 oui, 3 blancs et 1 bulletin ne comportant que le nom d'Alain BONMARTIN.**

GUY ANNAT EST ELU VICE-PRESIDENT DÉLÉGUÉ, EN CHARGE DU PARTENARIAT ET DES CONTRATS AVEC L'ETAT ET LA REGION

ALAIN BONMARTIN EST ELU VICE-PRESIDENT DÉLÉGUÉ, EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROSPECTIVE.

Point 2 : Appel à candidature pour constituer les 4 commissions et les 3 groupes de travail du CA.

Les imprimés de candidature sont distribués en séance et les conseillers s'inscrivent. Un appel à candidature sera adressé par la DAJI, aux composantes en application des articles 9 et 10 du règlement intérieur de l'université, pour que les composantes désignent leurs représentants.

Point 3 : Création d'un Comité Technique Paritaire au sein de l'UCBL

Le Président donne la parole au Secrétaire Général pour la présentation de ce dossier.

Gilles GAY rappelle que l'université avait jusqu'à présent une CPE, Commission Paritaire d'Etablissement, qui s'occupait des dossiers des BIATOS mais n'était pas habilitée à s'occuper des enseignants –chercheurs. La CPE en formation plénière traitait des problèmes relatifs à l'organisation des services, la CPE en formation restreinte siégeait en pré-cap pour instruire les dossiers individuels des personnels.

La Loi LRU introduit dans son article 16 l'obligation pour tous les EPCSCP de créer un comité paritaire d'établissement par délibération du CA.

Le CTP doit être composé à parité de représentants de l'administration désignés par le Président et de représentants des personnels désignés par les organisations syndicales représentatives, au terme d'une consultation de l'ensemble des personnels de l'établissement.

Le décret n°82-452 du 28 mai 1982, fixe à 20, le nombre maximum des membres du CTP, et leur mandat est d'une durée de 3 ans.

Compte-tenu des propositions du CA du 5 décembre 2007 et de la taille de l'université, il est proposé au CA de créer un CTP à 20 membres pour l'UCBL : 10 représentants de l'administration et 10 représentants des personnels (BIATOS et Enseignants-Chercheurs), 20 titulaires et 20 suppléants.

Gilles GAY détaille les compétences très larges du CTP :

- * organisation de l'établissement
- * fonctionnement des services
- * concordance entre les emplois, les effectifs et les compétences
- * mobilité interne des personnels...

Il donne le calendrier prévisionnel des opérations électorales qui a été arrêté par la DAJI et la DRH et qui est proposé à l'approbation du CA. La date de la consultation des personnels en vue de déterminer les organisations syndicales représentées au comité technique paritaire (CTP) pourrait être le 29 avril 2008.

A la demande de conseillers (Albert PERRAT, Fabien DE MARCHI) il donne des précisions supplémentaires sur les modalités de scrutin.

Le scrutin a lieu à la proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

Le vote par correspondance est autorisé dans des conditions précises, mais pas le vote par procuration. Il est prévu 7 bureaux de vote sur toute l'université ainsi qu'une publicité.

Le Président met aux voix les deux propositions qui recueillent l'unanimité.

APPROBATION A L'UNANIMITE DU CA POUR LA CREATION D'UN CTP COMPORTANT 20 MEMBRES TITULAIRES ET 20 MEMBRES SUPPLEANTS.

APPROBATION A L'UNANIMITE DU CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES POUR LA MISE EN PLACE DU CTP : scrutin le 29 avril 2008

Le point 4 de l'ordre du jour est repoussé à une prochain CA en raison de l'heure tardive et de la tenue d'un CA restreint à l'issue de ce CA plénier.

Point 5 : Position de l'UCBL sur le dépôt légal des thèses

Le Président s'appuie sur la présentation du dossier formulée par Dominique Wolf, responsable par intérim du SCD. Il explique que l'arrêté du 7 août 2006 détermine les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

L'arrêté prévoit un seul support de dépôt :

« Le candidat engagé dans la préparation d'une thèse de doctorat dépose celle-ci trois semaines avant la soutenance, **soit** sur support papier, **soit** sous forme électronique, au service chargé du doctorat de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel celle-ci s'effectue »

Jusqu'à présent, Lyon1 avait validé le support papier. Mais le Président souhaite une évolution.

Il précise que le PRES souhaite que l'ensemble des établissements qui le composent choisisse un seul support de dépôt légal et que ce **support soit désormais le support électronique.**

Cette décision doit être prise avant le 31 mars 2008.

François LOCHER demande qu'il soit précisé que ce support électronique est demandé pour les thèses de doctorat

Fabien De MARCHI pose la question du lieu d'archivage car il craint que les CD ne deviennent illisibles au film du temps.

Le Président répond que ce problème d'archivage est résolu mais qu'il est temps de passer au support électronique des thèses, si l'on veut respecter les règles du développement durable, et pouvoir supprimer le papier.

Le Président demande au CA de voter sur la proposition.

A L'UNANIMITE AVEC UNE ABSTENTION, LE CA SE PRONONCE POUR UN DEPÔT LEGAL DES THESES DE DOCTORAT SOUS FORMT ELECTRONIQUE.

Point 6 : Questions diverses

Le Président annonce que les Directeurs de composantes ne sont pas satisfaits des dispositions de fonctionnement du CA arrêtées lors du CA du 5 mars. Le CA est perçu comme un huit clos dont ils se sentent exclus.

Alain BONMARTIN propose de lever les inquiétudes en diffusant pour information aux directeurs les ordres du jour et les documents d'accompagnement.

Joseph LIETO préconise de conserver les dispositions du CA du 5 mars, puisque le CA est chargé de définir la stratégie de l'établissement et d'organiser des séances de questions diverses ouvertes à tous.

Hélène PARROT et Hamda BENHADID souhaitent que le CA reste fermé mais que l'information circule comme avant sur la liste de diffusion directeurs.

Le Président retient cette proposition, et souhaite que les documents soient annotés documents de travail (dans la mesure du possible) lors de leur affichage sur le site avant le CA et les votes.

La partie B de l'ordre du jour est proposée au vote. Elle est composée des questions suivantes :

1. Examen et vote de la première tranche du FSDIE 2008, présentée par le GTVE du 5 février 2008
2. Attribution d'un don de l'association ligue contre le Cancer au profit du laboratoire du Pr SALLES rattaché à la Faculté de Médecine Lyon Sud
Attribution d'un don de L'association Ligue Contre le cancer au profit du laboratoire L.B.M.C. Dr FFRENCH rattaché à la Faculté de Médecine Lyon Sud
3. Proposition de délibération de l'UFR Lyon-Nord accordant des subventions à des associations étudiantes implantées dans son UFR
4. Projet de délibération concernant des tarifications présentées par l'UFR Sciences de la Terre
5. Projet de délibération présentée par la composante ISPB et concernant l'octroi par son département IPIL d'une subvention de 4200 euros à l'association JPIL
6. Conventions de coopération internationale :
 - * Accord de Coopération et d'Echange entre l'Université Claude Bernard et **le Centre Universitaire Lusitana - Santos (Brésil)**
 - * Accord de Coopération et d'Echange entre l'Université Claude Bernard et **l'Institut Royal de Formation des Cadres – Rabat (Maroc)**
 - * Accord de Coopération et d'Echange entre l'Université Claude Bernard, **l'Université Nationale d'Asuncion et les HCL (Paraguay)**
 - * Accord de Coopération et d'Echange entre l'Université Claude Bernard et **l'Université de Buenos Aires (Argentine)**
 - * Accord de Coopération et d'Echange entre l'Université Claude Bernard et **l'Université de Teresina – FACIME – Piaui (Brésil)**

APPROBATION A L'UNANIMITÉ DE LA PARTIE B

La séance est levée à 18h30